

Réunion du conseil d'établissement

Procès-verbal



Compte rendu de la 1^{re} réunion du conseil d'établissement Mardi 2 octobre 2018

19 h
Salon du personnel

Sont présents :

Monsieur Julien Royer	Représentant des parents
Madame Caroline Gagnon	Représentante des parents
Monsieur Christine Bricault	Représentant des parents
Monsieur Eric Duguay	Représentant des parents
Monsieur Frédéric Lemay	Représentant des parents
Madame Marlène Barras	Enseignante
Madame Hélène Soucy	Enseignante
Madame Justine Tremblay	Personnel professionnel
Madame Sonia Simard	Personnel de soutien
Madame Nathalie Bussièrès	Service de garde
Monsieur Alain Gagnon	Directeur

1. Ouverture de l'assemblée

Conformément à l'article 57 de la LIP, monsieur le directeur présidera aux délibérations du conseil d'établissement jusqu'au choix d'une personne pour en présider les travaux.

Mot de bienvenue et vérification de quorum

M. Alain Gagnon souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance après avoir constaté que tous les membres ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Il invite les membres présents à signer la liste des présences qui sera annexée au procès-verbal de la présente réunion.

Présentation des membres et la durée du mandat de chacun

M. Alain Gagnon demande aux personnes présentes de se présenter et nous informe de la durée du mandat des parents présents.

M. Gagnon nous mentionne que l'heure de la levée des assemblées ne devrait pas dépasser 21 h.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

En l'absence d'un président, le directeur a élaboré un projet d'ordre du jour et celui-ci a été préalablement communiqué aux membres.

M. Lemay propose l'adoption de l'ordre du jour : adopté à l'unanimité.

Résolution 028 - CE 18/19 - 01

3. Adoption du compte rendu de la réunion du 14 juin 2018

Mme Julien Royer propose l'adoption du compte rendu : adopté à l'unanimité.

Résolution CE 18/19 - 02



Réunion du conseil d'établissement

Procès-verbal



4. Suivi au procès-verbal du 14 juin 2018

Aucun suivi

5. Droit de parole au public (10 minutes)

Mme Mélanie Careau est présente, mais ne s'adresse pas au conseil. M. Gagnon explique les normes concernant le rôle des membres du public.

6. Élection au poste de président (e) et du substitut à la présidence

M. Alain Gagnon préside l'élection.

M. Royer et M. Gagnon expliquent le rôle d'un président. Le président a le droit de trancher lors d'un vote égal et travaille en concertation avec l'équipe du CÉ. Considérant que l'article 56 de la LIP stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire, on procède à l'élection du poste de président. M. Lemay propose M. Julien Royer et il est élu par acclamation.

Résolution 028 - CE 18/19 - 03

Aussi, il a été adopté en 2013-2014, dans les règles de régie interne, la nomination d'un remplaçant en cas d'absence du président. Mme Caroline Gagnon et M. Eric Duguay se présentent. L'assemblée propose que nous fassions un vote secret. M. Éric Duguay est élu comme substitut au président du conseil d'établissement de l'école de la Mosaïque pour l'année scolaire 2018-2019.

Résolution 028 - CE 18/19 - 04

7. Élection au poste de secrétaire

M. Alain Gagnon propose Julie Sauvageau comme secrétaire et Justine Tremblay en l'absence de Julie Sauvageau. Il est résolu à l'unanimité de choisir Mme Justine Tremblay et Mme Julie Sauvageau comme secrétaires du conseil d'établissement de l'école de la Mosaïque pour l'année scolaire 2018-2019.

Résolution 028 - CE 18/19 - 05

8. Participation du commissaire

M. Gagnon clarifie le rôle du commissaire. Le commissaire est une personne ressource dans notre milieu. Le CÉ accueillera volontiers la commissaire aux rencontres lorsque des sujets la concerneront.

Résolution 028 - CE 18/19 - 06

9. Nomination des membres de la communauté

M. Alain Gagnon clarifie le rôle des membres de la communauté, qui est de faire le lien entre l'école et la communauté. M. Gagnon nous informe qu'une personne de la table de concertation de Duberger-Les Saules serait intéressée; il recontactera avec la personne avant notre prochaine réunion. Mme Nathalie vérifiera auprès du Club Kiwanis.



Réunion du conseil d'établissement

Procès-verbal



10. Dénonciation d'intérêt des membres

M. Julien Royer et M. Gagnon expliquent aux membres le formulaire de dénonciation d'intérêt comme le prescrit l'article 70 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*. Si en cours d'année, un membre du conseil d'établissement est en conflit d'intérêts, il est de son devoir d'aviser le Président. Un document est complété si la situation se présente.

11. Établissement du calendrier des rencontres du CÉ pour 2018-2019

M. Alain Gagnon propose des dates pour les rencontres : 2 octobre, 20 novembre, 13 décembre, 29 janvier, 26 février, 26 mars, 23 avril, 28 mai et 13 juin. Toutes les rencontres auront lieu à 19 h, à l'exception de celles du 14 décembre et du 14 juin qui se tiendront à 18 h 30. Le calendrier est adopté à l'unanimité.

Également, les dates des séances du CÉ seront communiquées dans le Messenger et sur le site Internet de l'école.

Résolution 028 - CE 18/19 - 07

12. Adoption des règles de régie interne

M. Gagnon présente les règles de régie interne et précise quelques points. M. Julien Royer complète. Les membres parents doivent avertir la secrétaire lorsqu'ils s'absentent afin de pouvoir prévenir les substituts. M. Gagnon propose le retrait d'une règle, car elle répétitive (parents substituts). Les membres sont en accord avec cette proposition.

M. Gagnon explique brièvement la différence entre adopter et approuver et nomme les documents concernés par cette application.

M. Gagnon revient sur la notion de point d'ordre, l'heure de fin des rencontres et la façon de s'adresser au président.

Mme Caroline Gagnon propose de réviser le montant des frais de garde. M. Julien Royer propose de passer de 5 \$ à 7 \$. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Caroline Gagnon propose l'adoption des *Règles de régie interne* présentées : adoptées par les membres à l'unanimité. Une version corrigée sera envoyée par courriel par M. Gagnon.

Résolution 028 - CE 18/19 - 08

13. Validation des renseignements personnels

Les membres valident le document et corrigent leurs renseignements personnels, le cas échéant.

Réunion du conseil d'établissement

Procès-verbal



14. Trésorerie : Budget de fonctionnement du CÉ pour l'année 2018-2019

M. Royer nous explique l'utilité du budget et les façons que ce budget peut être dépensé.

M. Gagnon nous informe que l'année 2017-2018 s'est terminée avec un surplus de 1 927 \$. Considérant que la commission scolaire a fait connaître au conseil d'établissement le montant qui lui est alloué pour son fonctionnement (855 \$ pour l'année 2018-2019), le budget du conseil d'établissement est donc de 2 282 \$ pour cette année. Plus tard, au cours de l'année, le CÉ pourra envisager de remettre une partie de cette somme pour des projets offerts à l'école. M. Royer propose l'adoption du budget du CÉ.

Résolution 028 - CE 18/19 - 9

15. Sorties éducatives 2018-2019

M. Gagnon informe les parents des développements au niveau du gouvernement. Il mentionne que l'école reçoit 38,30 \$ par élève. Il demande l'opinion des parents quant aux sorties extrascolaires (ex : camp, voyage, sorties sportives, etc.). Il présente différents projets de sorties selon les cycles. M. Royer questionne la légalité de demander des sous aux parents. M. Gagnon explique qu'il y a une zone grise à savoir la proportion qui peut être demandée. L'assemblée discute sur cette proportion.

Il est proposé par le conseil d'établissement qu'il sera possible de demander un maximum de 20 \$ aux parents pour des sorties, et ce, en conformité avec les règles qui seront énoncées par le gouvernement pour l'année scolaire 2018-2019.

Résolution 028 - CE 18/19 10

16. Voyage à Toronto 6^e année

Les parents des élèves de 6^e année ont voté en faveur à 95 % pour le voyage de fin d'année à Niagara Falls. M. Gagnon nous explique en quoi consiste le voyage. Le coût est de 459 \$ par élève. Les élèves auront la possibilité de faire 2 campagnes de financement.

M. Eric Duguay propose d'accepter le projet de voyage de fin d'année en 6^e année. Adopté à l'unanimité.

Résolution 028 - CE 18/19 11

17. Campagne de financement au Service de garde.

Mme Nathalie nous explique le projet entrepreneurial qui aurait encore lieu cette année. Cela consiste à produire différentes créations (ex. chocolat, cartes de souhaits, etc.) qu'ils vendent à la porte du service de garde le soir. Cela motive grandement les élèves et développe leur côté entrepreneurial. M. Julien Royer propose l'approbation de ce projet. Il est approuvé à l'unanimité.

Résolution 028 - CE 18/19 12

18. Comité participatif des parents (CPP)

M. Gagnon présente le nom de huit personnes qui ont donné leurs noms. Mme Caroline Gagnon demande une liste des activités dans lesquelles les parents peuvent s'impliquer. M. Eric Lemay propose que l'on mette sur pied ce comité. Adopté à l'unanimité.



Résolution 028 - CE 18/19 13

Points fixes

19. Parole à la technicienne du service de garde

Le service de garde compte 8 groupes réguliers et 2 groupes de dineurs. Clientèle semblable à l'an passé. Il est encore difficile de recruter des éducateurs pour le midi. Nous avons près de 250 élèves au SDG le midi.

20. Parole au commissaire

La commissaire n'est pas présente.

21. Parole à la représentante de la communauté

Aucun représentant de la communauté n'est présent.

22. Parole au représentant du Comité de parents

M. Éric Duguay se propose comme représentant au comité de parents. Marlène Barras propose de rendre disponible aux parents du conseil d'établissement les comptes rendus. M. Gagnon va voir la possibilité de les acheminer.

Points d'informations

23. Informations de la direction et du personnel de l'école

. La bibliothèque est maintenant ouverte.
. L'invitation aux parents pour la conférence du 9 octobre sous le thème du stress et de l'anxiété chez les enfants a été acheminée à tous les parents de l'école.

. Des bons de commande ont été acheminés aux parents afin qu'ils puissent commander des objets promotionnels. À ce sujet, M. Gagnon propose d'envoyer par courriel le nombre de chandails qui devrait être commandé pour les nouveaux élèves. Il est envisagé d'utiliser une partie du budget du conseil d'établissement afin de payer cet achat.

23 b. Plans d'intervention

M. Éric Duguay mentionne qu'il serait important qu'il y ait une personne du service de garde au plan d'intervention. M. Gagnon ajoute que cela dépend des besoins de l'enfant : parfois, c'est uniquement le volet pédagogique qui est traité en plan d'intervention. Ce point a été discuté brièvement malgré que ce ne soit pas le mandat du conseil d'établissement de statuer sur ce sujet.

Réunion du conseil d'établissement

Procès-verbal



24. Adoption de la levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, sur proposition de M. Julien Royer, il est résolu de lever l'assemblée ordinaire à 20 h 26.

Résolution 028 - CE 18/19 - 14

Alain Gagnon
Directeur

Julien Royer
Président